

Creuse → L'actualité

IMPÔTS ■ La CGT-Finances publiques de la Creuse s'inquiète des conséquences de la loi de finances 2018

« C'est la technique du pourrissage »

Prélèvement à la source, suppression de l'ISF, exonération de la taxe d'habitation : les finances publiques sont en pleine réforme et la loi de finances 2018 ne fera pas que des heureux, notamment parmi les agents des impôts.

Julie Ho Hoa

La CGT-Finances publiques s'inquiète sur le devenir de la Direction départementale des finances publiques en Creuse. Peut-être qu'elle ne durera pas aussi longtemps que les impôts... « À l'heure actuelle, 17 suppressions d'emploi sur 234 sont prévues pour l'année 2018. Jusqu'à présent, nous avons entre 9 et 10 suppressions d'emplois par an : là, il devient clair que nous ne sommes plus une administration et un territoire prioritaires », explique Cyril Deret, cosécétaire de la section CGT-Finances publiques Creuse. 17 emplois d'agents opérationnels perdus sans trois postes de cadre sup créés pour être très précis.

Moins aux territoires ruraux, plus aux agglomérations

Le démantèlement des services publics se poursuit et les territoires les plus impactés restent les départements ruraux. Toute la Di-



INNOUVIERS. Florian Iacombe et Cyril Deret, cosécétaires de la section creusoise de la CGT-Finances publiques, s'inquiètent du passage de la loi de finances 2018 et de ses conséquences sur la Creuse, déjà fragilisée par la désertification des services publics. PHOTO BRUNO SARRIEN

rection des finances publiques (DGFIP) est touchée nationalement par la loi de finances 2018 : 1.590 emplois doivent sauter en 2018. « Nous sommes la variable d'ajustement de toute la politique publique de l'administration française », regrette Cyril Deret qui insiste sur le « phénomène

de métropolisation » des services publics, que l'État rassemble peu à peu dans les grandes capitales régionales. « Les territoires ruraux payent le plus lourd tribut, remarque Florian Iacombe, cosécétaire de la section CGT-Finances publiques Creuse. En Haute-Vienne, sur environ 550 agents, ils per-

dent seulement neuf postes, à Bordeaux, ils créent cinq postes... Ce sont les petites directions départementales qui sont les grandes perdantes. »

Mi-décembre, les agents sauront quelle est la répartition des postes concernés : « On se doute qu'une partie des trésoreries va être impactée et

toire. « Nous avons un réseau de trésoreries certes important mais qui tourne avec seulement deux agents. On va se retrouver dans un système où les agents vont être regroupés pour mener à bien leur travail, et ce n'est pas ce que l'on veut, on veut que nos structures perdurent », explique le cosécétaire.

C'est la technique du pourrissage du service public

Son collègue poursuit : « Le processus est simple : ils veulent fermer un maximum de petites trésoreries et le meilleur moyen de fermer une trésorerie, c'est de faire en sorte qu'elle ne puisse plus fonctionner. » Avec deux agents, la trésorerie ne peut pas répondre à la charge de travail. Avec un agent, elle ne répond plus à la réglementation et doit donc fermer. « C'est la technique du pourrissage du service public, ce qu'ils appellent des fonctions de trésoreries et ce qu'on appelle la destruction du service public... » ■

Une loi qui fragilise les territoires ruraux

Les réformes que prépare la loi de finances 2018, voilà ce que les deux cosecrétaires de la CGT-Finances publiques de la Creuse en pensent...

1 Le prélèvement à la source à compter du 1^{er} janvier 2019. « C'est loin d'être une simplification pour les particuliers comme on nous le vend. Les contribuables devront toujours faire leur déclaration tous les ans. Quant à ceux qui bénéficient de réductions, certains devront attendre 9 à 10 mois pour obtenir leur régularisation puisqu'elles ne seront calculées qu'après coup... »

Les cosecrétaires pointent également le fait que le prélèvement à la source constitue « un danger pour la collecte de l'impôt sur le revenu » et ne rendra pas son recouvrement plus efficace, au contraire. « Les entreprises collectent les cotisations sociales, et il y a une fraude massive en la matière de l'ordre de plusieurs dizai-

nes de milliards d'euros... Sans parler qu'elles vont s'en servir comme trésorerie. » Et quid du prélèvement en cas de liquidation judiciaire ? « À présent, la mensualisation fonctionne très bien et même s'il n'y a pas de contemporanéité, c'est la même chose que le PAS et c'est maîtrisé de A à Z par le contribuable et l'administration fiscale. »

15.000 emplois vont être supprimés à la Direction des finances publiques pour accompagner cette réforme.

2 L'exonération de taxe d'habitation pour 80 % des foyers. Un taux qui pourrait s'élever à 88 % en Creuse au vu du revenu médian plus faible qu'ailleurs. « C'est autant d'argent en moins dans les caisses des collectivités territoriales que l'État devra compenser. Le discours officiel, c'est qu'il compensera 100 %, mais si ça se passe comme le RSA où, à un moment donné, l'État ne compen-

sait plus, ce ne sera pas pérenne. »

« On privilégie les grosses métropoles »

Et sur quel principe, 80 % et pas 50 ou 100 % ? « On sait que ce sera sur un seuil de revenu que l'on ne connaît pas pour l'instant. Ce qui amène aussi à penser qu'il risque d'y avoir une rupture d'égalité des contribuables devant l'impôt, ce qui veut dire que ce projet de réforme risque d'être retoqué par le Conseil constitutionnel. Le président Macron craint cela, c'est pour ça qu'il promet qu'à terme 100 % des foyers seront exonérés. » Dans le même temps, il évoque la possibilité d'une taxe de l'audiovisuel élargie aux portables et aux ordinateurs...

La CGT-Finances publiques rappelle que la taxe d'habitation représente 35 % du budget des communes. « Pour les petites communes, c'est une ressource encore plus nécessaire que pour les grosses qui peuvent collecter la taxe professionnelle, donc leur manque à gagner sera plus grand encore. On détruit encore un peu plus les territoires ruraux pendant qu'on privilégie les grosses métropoles... »

3 La suppression de l'IFS. C'est 3,2 milliards d'euros en moins dans les caisses de l'État. « Il va falloir trouver ces 3,2 milliards, tout ça parce qu'on part du principe érroné qu'en rendant de l'argent aux gens très riches, ils vont de fait réinvestir dans les entreprises alors qu'on voit que ce n'est pas le cas, ça ne fonctionne pas comme ça. Il n'y a pas d'investissement sur le long terme dans les entreprises, il n'y a qu'une bulle spéculative qui grossit. » ■